

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025

Date de reception de l'AR: 11/04/2025

066-246600415-DE\_039\_2025-DE

AGEDI

Communauté de Communes  
Roussillon Conflent  
Multiplions nos énergies

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>OBJET :</b>  <b>CESSION DU LOT 18 SUR LA ZAE L'ERMITA A ILLE SUR TET</b>	<b>Nombre de Conseillers : 35</b> <b>En exercice : 35</b> <b>Présents : 32</b> <b>Votants : 34</b> <b>Délib. n°22- 07/04/2025</b>
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune de Saint Michel de Llotes, Salle Polyvalente, sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mercredi 26 mars 2025

**Présents :** ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), CHAZALMARTIN Frédérique (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LOPEZ Raphaël (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), MORAGAS Nathan (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), POUDADE Danielle (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

**Absents excusés :** LECOINNET Jean-Philippe (T).

**Absents ayant donné pouvoir :** PETIT Vivien (T) à GARSAU Jacques (T), VIDAL Sylvie (T) à OLIVE Robert (T).

**MORAGAS Nathan a été nommé secrétaire de séance.**

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025

Date de reception de l'AR: 11/04/2025  
Vu le Code general des Collectivités Territoriales,

066-246600415-DE\_039\_2025-DE  
A.G.E.D.I.  
CONSIDERANT que dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAE L'ERMITA située sur la commune d'Ille sur Têt, SPL PO AMENAGEMENT concessionnaire pour le compte de la Communauté de communes Roussillon Conflent nous notifie l'offre d'acquisition reçue pour un terrain de cet aménagement par un courrier reçu en date du 25 mars 2025.

À savoir :

N° LOT	Surface	Attributaire	Prix HT / TTC	Activité
Lot n°18	1 275m <sup>2</sup>	M.CRIBEILLET Alain	111 600 € TTC	Activité d'auto-école -bureaux et salles pédagogiques - Atelier mécanique

Conformément à l'article 12.2 du contrat de concession, le Conseil communautaire doit se décider sous quinzaine à réception du courrier de SPL PO AMENAGEMENT quant à l'accord sur la cession de ce lot dans les conditions ci-dessus indiquées.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil communautaire,**

**SE PRONONCE** favorablement sur la cession de ce lot dans les conditions ci-dessus indiquées.

**CHARGE** le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Michel de Llotes, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président  
Marc BIANCHINI**

